« *Pour devenir centenaire, il faut commencer jeune* »

Woody Allen

La dépêche DE L'AUBE

100 ANS 1920 2020

www.ladepechedelaube.org

Hebdomadaire de la fédération de l'Aube du Parti Communiste Français — N° 1628 du 4 décembre 2020 - Prix : 2,40 €

La Dépêche de l'Aube a cent ans

100 ANS DE FIDÉLITÉ AU MOUVEMENT OUVRIER

Notre Dépêche de l'Aube commémorera le 7 décembre prochain son apparition dans le monde de l'édition locale nécessitée déjà en 1920 par l'ampleur des luttes à mener pour défendre les intérêts de la classe ouvrière.

Depuis cette date, jamais son juste combat n'a cessé, comme le prouvent les pages rouvertes et relues avec émotion. Nous en tirerons une exposition qui permettra aux visiteurs de mesurer l'engagement de la Dépêche dans tous les combats émancipateurs : lutte pour la paix, pour les libertés essentielles, pour un monde fraternel sans racisme et sans exploitation. Pendant la guerre 39/45, son attitude fut exemplaire. Interdite, mais clandestine, la Dépêche est restée présente et ardente pendant la guerre, seule publication auboise à ne pas trahir. Ses militants tombèrent sous les balles nazies ou dans les camps de la mort.

Nous vous ferons connaître peu à peu tout au long des mois à venir ces gardiens résolus qui permirent au journal de vivre et d'être aujourd'hui encore le témoin et le soutien indispensable des combats menés par le monde salarié.

Jean Lefèvre

LA DÉPÊCHE DE L'AUBE — Journal Quotidien du Monde du Travail.

POINCARÉ fait poursuivre "La Dépêche". — "La Dépêche" lui répond : MERDE !

Tous solidaires !

NOS AMIS PETIT ET GUYOT SONT POURSUIVIS

À un jeune camarade conscrit

Chronique Locale

INFORMATIONS

Dans la Ruhr

Grave accident d'automobile

Grave explosion dans une poudrerie

LA GRÈVE AGRICOLE

L'incorporation de la classe 23

TROYES

La « Une » du 21 avril 1923

BOUTS D'HISTOIRE

PAR PIERRE MATHIEU

1923 : OFFENSIVE DE POINCARÉ CONTRE NOTRE QUOTIDIEN

Marcel Petit, gérant et Raymond Guyot, secrétaire de la Jeunesse Communiste, premiers condamnés…

Depuis sa naissance le 7 décembre 1920 la Dépêche de l'Aube apporte un soutien indéfectible aux luttes ouvrières, sociales, aux combats contre les aventures militaires, coloniales.

Cet engagement fort, même pendant les périodes les plus difficiles, a valu à ses responsables de subir, bien des fois, les foudres du pouvoir et de sa justice de classe. Nombre de rédacteurs, de responsables ont été poursuivis, condamnés à des amendes et même parfois des peines d'emprisonnements.

La « Une » du 21 avril 1923 illustre le bras de fer qui s'engage avec la première offensive du gouvernement Poincaré à l'encontre du quotidien communiste aubois.

Il y en aura beaucoup d'autres dans la période qui va suivre et les condamnations vont pleuvoir sans que jamais cela ne conduise la Dépêche de l'Aube à en rabattre dans son combat contre le militarisme et pour la paix.

Marcel PETIT, gérant de la Dépêche de l'Aube est poursuivi suite à un article de Raymond GUYOT, secrétaire des jeunesses communistes, publié le 12 avril 1923 et intitulé « A un jeune camarade conscrit ». L'auteur de l'article est également poursuivi en exécution de la loi de 1894 sur les menées anarchistes pour provocation de militaires à la désobéissance.

L'utilisation abusive et détournée de cette loi est le moyen qui va être maintes fois utilisé pour tenter de faire taire la Dépêche et tenter de décourager l'action des militants. Mais, jamais, ni les sanctions ni les condamnations ne les feront renoncer.

Marcel PETIT et Raymond GUYOT, défendus par René Plard avocat et rédacteur en chef de la Dépêche, vont être le 27 juin 1927, condamnés à un mois de prison avec sursis et 1000 F d'amendes par le Tribunal correctionnel de Troyes. Un jugement confirmé le 16 octobre de la même année.

La Dépêche de l'Aube à la pointe du combat

Cette condamnation inaugure une longue série qui va conduire entre 1923 et 1929 pas moins d'une quinzaine de gérants de la Dépêche de l'Aube en prison avec toujours le même motif : « provocation de militaires à la désobéissance ».

En fait il s'agit surtout pour le pouvoir de « casser » ceux qui s'opposent à l'occupation militaire de la Ruhr, puis à la guerre du RIF et à toutes les velléités militaristes. Les communistes et leurs journaux, dans l'Aube avec la Dépêche, comme au plan national avec l'Humanité sont alors à la pointe de ce combat.

Un collectif de travail animé par notre camarade Pierre Mathieu s'est mis en place avec un projet :

Réunir tous les documents, témoignages… pour retracer un siècle d'histoire de la Dépêche et de ceux qui l'ont écrite, fabriquée, financée, vendue…

Amis lecteurs si vous possédez des documents, souvenirs, photos concernant notre journal merci de nous en faire part.

L'HUMEUR DE MALICETTE

AU SECOURS PASTEUR

Au secours, ils sont devenus fous. Je reçois de plus en plus de messages antivaccin. Le monde surinformé devient aussi surintoxiqué. Depuis tout petit je sais que je dois être courageux et présenter mon bras à la maitresse ou au monsieur à la blouse blanche. Je ne pleure pas et je suis sauvé de toutes les méchantes maladies qui tuent les enfants. Comme je n'ai pas pleuré, on me raconte l'histoire de ce bon Monsieur Pasteur qui a sauvé le petit Joseph Meister de la rage en le piquant 7 fois. Il est courageux Joseph. Il est gentil M. Pasteur. Et puis il y eut encore tous les savants médecins qui ont protégé les gens contre le bacille de la tuberculose, celui de M. Koch, (un Allemand, je sais, c'est dur !) Mais ce sont Calmette et Guérin qui ont trouvé le vaccin, ouf ! Chantons l'Internationale.

Ne plaisantons plus. Il faut applaudir tous ces chercheurs qui nous ont sauvés de la variole (éradiquée depuis 1980), des grippes, de la rougeole, de la polio, de la diphtérie… Les antivaccins sont vivants à cause de tous ces vaccins, pour beaucoup obligatoires.

Oui mais, nous disent ces imbéciles, on nous trompe, les géants pharmaceutiques se font une santé sur notre dos. C'est vrai, c'est dans ce domaine que les magnats de cette industrie s'engraissent le plus vite. Mais dois-je me priver de manger parce que l'agroalimentaire ne cherche qu'à se faire du blé sur notre dos ? Dois-je ne plus acheter de livres parce que l'édition est entre les mains de quelques milliardaires ? Dois-je me laisser mourir et faire crever la planète en contaminant mes voisins parce que je n'aime pas les labos Servier et leur médiateur ?

EDITORIAL DE JP CORNEVIN

CHASSEZ LE NATUREL, IL REVIENT AU GALOP !

Lorsqu'elle nous a frappés une première fois, au printemps, la pandémie a remis en cause bien des certitudes, celles d'un vieux système économique et d'un capitalisme à bout de souffle, synonyme de cure d'austérité pour tous les services publics, dont celui de la santé.

Dès le 13 avril, le Président de la République nous invitait à « sortir des sentiers battus, des idéologies et [à] nous réinventer » - à commencer par lui-même - avait-il ajouté. Le budget de la nation pour 2021 devait donc tracer un nouveau chemin et ouvrir, pour toutes les générations, l'espoir de vivre dignement dans un pays si riche. Tout devait changer, y compris notre engagement en faveur du climat.

Hélas, le projet de loi de finances 2021 est resté empêtré dans les mêmes dogmes du libéralisme. : Baisses d'impôts massives et sans conditions aux entreprises, y compris aux plus grandes, même quand elles n'en ont pas besoin, et même si elles polluent ; Limitation au strict minimum des aides sociales pour les plus fragiles ; Aucune mesure pour taxer les plus riches, les dividendes et le capital.

En bon « Robin des bourges », le président a instauré un confinement doux pour les grandes entreprises, voire juteux pour certaines, mais particulièrement dur pour les petits commerçants. Pour compenser les pertes de chiffre d'affaires des petits commerces, les députés et sénateurs communistes ont proposé plusieurs mesures, notamment la contribution exceptionnelle des assurances, qui n'ont pas été au rendez-vous, ainsi que la taxe exceptionnelle sur les géants du e-commerce. Du bon sens quoi ! : la fermeture des petits commerces et de certains rayons des supermarchés a ouvert un pont d'or aux géants du e-commerce qui sniffe la plus-value comme de la poudre blanche, et ont triplé leur bénéfice au troisième trimestre.

Bien sûr ont été refusées les mesures de justice sociale que nous demandions : Ouvrir le RSA aux moins de 25 ans, en attendant la création d'une allocation d'autonomie pour les jeunes. Indemniser à 100 % le chômage partiel jusqu'à deux SMIC, pour qu'aucun salarié ne tombe dans la pauvreté. Nationaliser, même temporairement, les sites industriels essentiels, et interdire les licenciements boursiers.

Non décidément dans « ce jour d'après » rien n'a changé. On a même vue la droite profiter de l'examen du budget pour voter la mesure antisociale consistant à retarder à 63 ans l'âge du départ en retraite et à allonger la durée de cotisation. Chassez le naturel, il revient au galop.

Intermarché — les Mousquetaires — Producteurs D'ICI

TOUS UNIS AVEC LES PRODUCTEURS LOCAUX

23, boulevard de Dijon - SAINT-JULIEN-LES-VILLAS - 208, route d'Auxerre - ROSIERES

70, rue des Marots - TROYES - Les Rives de Seine (anc. FENWICK) - SAINT-JULIEN-LES-VILLAS - 64, mail des Charmilles - TROYES

Par décisions du 05/11/2020, les associés de la société SCI ANNE.L, SCI en liquidation au capital de 200 000€, ayant son siège social et son siège de liquidation 12 rue Haute 10210 VALLIERES, immatriculée au RCS de TROYES sous le n°483 716 775, ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Anne LEGE demeurant 12 rue haute 10210 VALLIERES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de TROYES.

Aux termes des décisions du 03/11/2020 de la société CMD CONSEIL, SARL en liquidation au capital de 1000€, ayant son siège social et son siège de liquidation 1 rue des Sapins 10410 THENNELIERES, immatriculée au RCS de TROYES sous le n°534 851 290, l'associée unique et liquidateur a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Cécilia MOUSSUT, demeurant 1 rue des Sapins 10410 THENNELIERES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au RCS de TROYES.

T SANAD
SAS au capital de 1.000€.
Siège social : 8 Impasse Auguste Lumière 10600 LA CHAPELLE ST LUC.
RCS 838 167 708 TROYES.

L'AGE du 30/09/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2020, nommé liquidateur M MIAKHEL Omargul, 1 rue Champagne 10000 TROYES et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
L'AGE du 30/10/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 30/10/2020. Radiation au RCS de TROYES.

Avis est donné de la constitution d'une SAS dénommée: AU DELICE
Siège social : 11 RUE DU 1° MAI 10000 TROYES
Capital : 2 000,00 €
Objet:RESTAURATION RAPIDE.POINT CHAUD.PRODUIT ALIMENTAIRE
Président : NEFZAOUI Leila demeurant, 11 IMP DES TULIPES 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de TROYES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHAVANGES du 18/11/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : PONCET A.V.I.
Siège social : La Marque, 10330 CHAVANGES
Objet social : La fabrication, la réparation, le négoce sous toutes ses formes ainsi que la location de matériel agricole et viticole et accessoirement, la construction métallique, la mécanique et soudure industrielles. Le négoce de matériaux divers
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 2 000 euros
Gérance : M. Quentin MARCHAND, demeurant 19 Bis Rue Jean Iacoste - appt 32 10000 TROYES et M. Jérémy PICARD, demeurant Rue du Maréchal Ferrant - Lotissement Les Chenevières 10200 SOULAINES DHUYS
Immatriculation de la Société au RCS de TROYES.

Pour avis - La Gérance

SCI DE LA HALLE
Société civile Immobilière en liquidation
Au capital de 60 979,61 euros
Siège social : 10, rue Simon Desjardins 10190 ESTISSAC
Siège de liquidation :
10 rue Simon Desjardins
10190 ESTISSAC
TROYES D 389 773 078

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'AGE réunie le 31/12/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à comp-ter 31/12/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Yves COLOMB, demeurant 10 rue Simon Desjardins 10190 ESTISSAC, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 10 rue Simon Desjardins 10190 ESTISSAC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
RCS TROYES

Pour avis Le Liquidateur

SCI DE LA HALLE
Société civile Immobilière en liquidation
Au capital de 60 979,61 euros
Siège social : ESTISSAC 10190
10, rue Simon Desjardins
Siège de liquidation :
10 rue Simon Desjardins
10190 ESTISSAC
TROYES D 389 773 078

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'AG réunie le 16/11/2020 à Estissac a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Yves COLOMB demeurant 10 Rue Simon Desjardins 10190 ESISSAC de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
RCS TROYES

Pour avis Le Liquidateur

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à 19/11/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SCI
Dénomination sociale : MN2C
Siège : Zone Commerciale de Troyes Barberey RN 19, 10600 BARBEREY ST SULPICE
Objet : l'acquisition d'un bien immobilier, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Charline MARTIN 17 Av de la Libération 72000 LE MANS
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément obtenu à l'unanimité des associés
RCS TROYES

Pour avis La Gérance

DIDVALE
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège : 7 rue des Saules, 10150 CRENEY PRES TROYES
Siège de liquidation : 7 rue des Saules 10150 CRENEY PRES TROYES
810783027 RCS TROYES

L'AG réunie le 16/11/2020 au 7 rue des Saules 10150 CRENEY PRES TROYES a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Didier DESIREE, demeurant 24 rue de la Paix Argentolle 10150 CRENEY PRES TROYES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
RCS TROYES

Pour avis Le Liquidateur

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 18 novembre 2020, à LES RICEYS.
Dénomination : PRINCESSE DE VIX.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 36 rue du Général Leclerc, 10340 LES RICEYS.
Objet : Exploitation viticole, en propriété ou location, transformation et vente des produits de l'exploitation.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros divisé en 1000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Cession d'actions soumise à agrément des associés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés : Président : Monsieur Frédéric d'AVELLA 36 rue du Général Leclerc 10340 Les Riceys.
La société sera immatriculée au RCS TROYES.

Pour avis. Le Président

SQUARE HABITAT TROYES

SQUARE HABITAT TROYES SAS
au capital de 7623 euros
Siège social : 18 Quai Dampierre - 10000 TROYES
RCS TROYES 402434260

Suivant décision du 31/10/2020, le Président de la société a décidé de révoquer, à compter du même jour, Monsieur Franck DIDIER de son mandat de membre du conseil de surveillance. Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 31/10/2020, les associés ont décidé de nommer Madame Magalie MICHON, demeurant 8 ruelle de l'arbre vert - 10800 SAINT LEGER PRES TROYES, en qualité de membre du conseil de surveillance, à compter du même jour.

HAUSSMANEO.
SASU au capital de 10.000€.
Siège social : 53 rue de la Paix 10000 TROYES.
RCS 849 240 130 TROYES.

L'associé unique, en date du 16/11/2020, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable, nommé liquidateur M MOYA Thomas, 16 rue P. Auguste Renoir 10410 ST PARRES AUX TERTRES et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
Mention au RCS de TROYES.

BARBE
Société en Nom Collectif
au capital de 1.000 €uros
Siège social : 18, rue Maryse Bastié 10600 BARBEREY SAINT SULPICE
814 119 871 RCS TROYES

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 08 Octobre 2020, Monsieur Kyrian NICOLAS-BRAMM, demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC (10600) 6, rue Teilhard de Chardin a été nommé cogérant de la société, avec effet au 1er Octobre 2020, pour une durée illimitée.

Pour avis,

LE GOTHAM
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 cour du Mortier d'Or, 10000 TROYES
823 993 027 RCS troyes

Aux termes d'une délibération en date du 26/10/2020 l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée LE GOTHAM a décidé de transférer le siège social du 1 cour du Mortier d'Or, 10000 TROYES au 17 rue Georges Pithou 10000 TROYES à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS Le Président

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à TROYES du 26 Octobre 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros, dénommée : WAM INVEST
Siège : 46 rue de la Paix, 10000 TROYES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TROYES
Objet : l'acquisition par tous moyens, la création, la détention et la gestion de toutes participations au sein de toutes sociétés ; l'animation de groupe, la réalisation de toutes prestations de services, en particulier de prestations d'assistance en matière de management, ainsi que dans les domaines commercial, technique, juridique, financier, informatique ou administratif, en ce compris l'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties au bénéfice de ses filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ;
Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Olivier CAPELLI, demeurant 1 BIS Rue Charles Pathé, 77173 CHEVRY COSSIGNY

Pour Avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 10/11/2020, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : FOLIE GODOT
Objet : Activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural, exploitation d'un élevage de poules pondeuses et à titre secondaire production et exploitation d'énergie photovoltaïque
Capital : 50.000 euros
Siège social : 33 rue des Bonnetiers 10700 LE CHENE
Durée : 99 ans
Gérance : Mme Célia CARRY, épouse GAUDY demeurant 12 rue d'Arcis 10240 CHAUDREY
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.

Pour insertion, la gérance.

FINANCIERE JACQUIER
Société civile au capital de 16 800 euros
Ancien siège social :
48 rue du Général Leclerc
10170 MERY SUR SEINE
Nouveau siège social :
18 impasse des Carmélites
10000 TROYES
403 812 431 RCS TROYES

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 29 octobre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 48 rue du Général Leclerc, 10170 MERY SUR SEINE au 18 Impasse des Carmélites 10000 TROYES à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES.

Pour avis. La Gérance.

SCI LES MOUCHES
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Ancien siège social :
48, Rue du Général Leclerc
10170 MERY SUR SEINE
Nouveau siège social :
18 Impasse des Carmélites
10000 TROYES
RCS TROYES 511 175 713

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 29 octobre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 48, Rue du Général Leclerc, 10170 MERY SUR SEINE au 18 Impasse des Carmélites 10000 TROYES à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES.

Pour avis. La Gérance.

Par acte SSP du 16/11/2020, il a été constitué une SCI dénommée: SCI RK IMMO 2
Siège social : 19 rue Jean Moulin 10390 VERRIERES
Capital : 200 €
Objet : Acquisition et gestion de biens ou supports immobiliers
Gérant : M. Kléber PARISOT, 19 rue Jean Moulin 10390 VERRIERES
Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de TROYES

LA SCP Ph.ANGEL-D.HAZANE Mandataires Judiciaires Associés, conformément aux dispositions des articles du Code de Commerce L.625-1 & R.625-3, L.631-18 & R.631-32, L.641-14 & R.641-33, applicables à la cause, les salariés dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur le relevé des créances salariales déposé au greffe du Tribunal de Commerce de TROYES peuvent saisir sous peine de forclusion le Conseil de prud'hommes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication de : SASU M.J.L.J.N - 7 RUE LOUIS PASTEUR - 10100 ROMILLY-SUR-SEINE - RCS 845 210 822 - Greffe n° 4120048.

Avis est donné de la constitution de la SASU MS COUVERTURE.
Siège : 18 impasse de la Papeterie 10800 Saint Julien les Villas.
Objet : Charpente, couverture, zinguerie, rénovation intérieur et extérieur ainsi que tous travaux de finitions. Marchand de biens.
Durée : 99 ans.
Capital : 1000 €.
Président : Samir MEDI, 18 Impasse de la papeterie 10800 Saint Julien les Villas.
Admission aux AG : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou un mandataire.
Droit de vote : chaque membre de l'Assemblée dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Cession des actions : soumis à agrément
Immatriculation au RCS de Troyes.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/09/2020 de la société DUET CONSTRUCTION, Société par actions simplifiée au capital de 130 000 € ayant son siège social 3 rue Keller, 10150 PONT SAINTE MARIE, immatriculée sous le numéro 319 393 286 RCS TROYES, il résulte que les mandats de la société KPMG SA, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société SALUSTRO REYDEL, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

OPTIQUE JAURES
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 8 Place jean Jaurès 10000 TROYES
Siège de liquidation : 14 Grande rue, 10140 TRANNES
313741225 RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 16/11/2020 au 14 Grande rue, 10140 TRANNES, l'associée unique, en sa qualité de liquidatrice, a établi les comptes de liquidation et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au RCS.

Pour avis La liquidatrice

SAS LINA FOOD
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 170 rue général de gaulle, 10000 TROYES
879846624 RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 24/11/2020, l'associée unique a nommé Monsieur Mongi DAB, demeurant 3B rue Mozart , 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC en qualité de Directeur Général.

Le Président

Au terme de l'AGE du 01/11/2020, l'associé unique de la SARL HUSOWA au capital de 7.500 €, dont le siège social est chez M. HUBERT Francis, appt 11, 6 bis, place Jean Macé à TROYES (10000), RCS TROYES 507 893 204, a décidé de transférer le siège social chez M. HUBERT Francis, 29, rue Gustave Flourens à SAINT BRIEUC (22000) à compter du 01/11/2020 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.
Nouveau greffe : ST BRIEUC.

M HALIMI Julian, né le 14/09/2020 à 34500 BEZIERS, demeurant 82 mails des charmilles 10000 TROYES, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de DZEMAILJI.

LRN ENTRETIENS
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social :
ZA Les Sources 6 rue des Saules 10150 CRENEY PRES TROYES
852381672 RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 23/11/2020, l'associé unique a décidé :
- de remplacer à compter du 23/11/2020 la dénomination sociale LRN ENTRETIENS par Action Eco-Habitations et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- de modifier l'objet social ainsi qu'il suit : la commercialisation, l'achat, la vente de pompe à chaleur, et matériaux d'isolation intérieure et extérieure, l'installation, la maintenance et la réparation par sous-traitance de matériaux d'isolation intérieure et extérieure et de pompe à chaleur ainsi que tout équipements liés à l'activité sus-énoncée. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

POUR AVIS Le Président

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 novembre 2020, à BALIGNICOURT.
Dénomination : SAS LES 365 NOYERS.
Forme : Société par actions simplifiée uni-personnelle.
Siège social : Ferme des Ormées, 10330 Balignicourt.
Objet : La prise de participation dans tous types de sociétés, prestation de service à destination des sociétés du groupe.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : La cession d'actions est libre entre associés et sur agrément des ¾ des actionnaires au profit de tiers.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés : Président : Monsieur Charlélie BOSSELER Fermes des Ormées 10330 Balignicourt.
La société sera immatriculée au RCS de Troyes.

Pour avis. Le Président

SCI DU 45 RUE DES QUINZE VINGTS
Société civile immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social : 116 Rue Emile Zola 10000 TROYES
429578701 RCS TROYES

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 18/11/2020, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé à effet du 01/12/2019 Madame Véronique LOUBATIER , demeurant 18 Rue des dames, 10300 Sainte Savine, en qualité de gérante pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Olivier LOUBATIER, décédé le 01/12/2019. L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Olivier LOUBATIER a été remplacé par celui de Madame Véronique LOUBATIER. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Troyes.

Pour avis, La Gérance

LAVAGE SERVICES +
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 allée du Château RN 19, 10180 ST LYE
Siège de liquidation : 23 rue du Dauphin 10700 CHAPELLE VALLON
809 925 761 RCS TROYES

L'AGO réunie le 20/11/2020 au 23 rue du Dauphin 10700 CHAPELLE VALLON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-Michel THIRION, demeurant 23 rue du Dauphin 10700 CHAPELLE VALLON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
RCS TROYES

Pour avis Le Liquidateur

LAVAGE SERVICES +
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 allée du Château RN 19, 10180 ST LYE
Siège de liquidation : 23 rue du Dauphin 10700 CHAPELLE VALLON
809 925 761 RCS TROYES

Aux termes d'une délibération en date du 31/08/2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/08/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Jean-Michel THIRION, demeurant 23 rue du Dauphin 10700 CHAPELLE VALLON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 23 rue du Dauphin 10700 CHAPELLE VALLON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
RCS TROYES

Pour avis Le Liquidateur

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 novembre 2020, à DONNEMENT.
Dénomination : SAS DE L'ORIOT.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 10 rue de Dampierre, 10330 Donnement.
Objet : prise de participation dans tous types de sociétés et prestation de service à destination des sociétés du groupe.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : La cession d'actions entre associées est libre entre associés et sur agrément des 3/4 des actionnaires au profit de tiers.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés : Président : Monsieur Aurélien BOSSELER 10 rue de Dampierre 10330 Donnement.
La société sera immatriculée au RCS de Troyes.

Pour avis. Le Président

Avis est donné de la constitution d'une SASU dénommée: BA CARRELAGE
Siège social : 3 rue Antoine WATTEAU 10600 La chapelle Saint Luc
Capital : 10 00,00 €
Objet : Carrelage, Faïence et Travaux intérieur.
Président : AHMED ABEDELLA Babiker demeurant, 3 rue Antoine WATTEAU 10600 La chapelle Saint Luc
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de TROYES

PLAQUISTE ISOLATION PRO
SAS au capital de 500€.
Siège social : 3 rue Brulard 10000 TROYES.
RCS 887 921 393 TROYES.

L'AGE du 10/11/2020 a décidé de : transférer le siège social au 17 rue Amable Massis 10000 TROYES et nommer président : M LAMINE Hamed, 17 rue Amable Massis 10000 TROYES en remplacement de M SEDDIK Badredine.
Mention au RCS de TROYES.

ABONNEZ-VOUS ! : 40 €
à La Dépêche de l'Aube
22ter, avenue Anatole-France 10000 - TROYES
03 25 73 32 82 - ladepechedelaube@wanadoo.fr

Troyes

RASSEMBLÉS CONTRE LA LOI DE SÉCURITÉ GLOBALE

250 personnes se sont retrouvées samedi matin devant la Préfecture de l'Aube à l'appel de la CGT, FO, FSU, la LDH, le MRAP, le PCF, FI, LO. Le PCF a fait la déclaration suivante prononcée par Eric Goyard :

PAR LDA

La proposition de loi liberticide "sécurité globale" suscite une opposition de plus en plus large, en France, en Europe et dans le monde.

Des dizaines de milliers de personnes ont déjà manifesté contre ce projet dans tout le pays ces derniers jours. Le 24 à l'Assemblée nationale, si le texte a été adopté en première lecture, cette adoption a vu l'opposition de 104 parlementaires qui ont voté contre, dont l'ensemble des députés communistes.

La Défenseure des droits, autorité indépendante, a souligné dans son avis du 5 novembre que cette loi contient d'immenses risques d'atteintes au droit au respect de la vie privée, d'obstacles au contrôle des forces de sécurité, de non-respect du principe de légalité des délits et des peines et d'atteintes aux libertés d'information et de communication.

Trois rapporteurs spéciaux de l'Onu ont clairement indiqué, dans leur rapport du 12 novembre, craindre que « l'adoption et l'application de cette proposition de loi puissent entraîner des atteintes importantes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ».

Si l'article 24 était en application, combien de cas de violences policières auraient été passés sous silence ? Le refus du gouvernement de se mobiliser contre les violences d'une minorité d'agents porte atteinte à l'ensemble des forces de l'ordre. Dernièrement encore, un producteur de musique s'est fait tabasser par trois policiers. Pendant de longues minutes, il a subi coups et insultes racistes. **Un tel acharnement est indigne d'une police républicaine.**

Déjà lundi soir à Paris, Place de la République, des centaines de migrants accompagnés de plusieurs associations ont été brutalement chassés par la police. Leurs tentes ont été arrachées et confisquées. Cette évacuation est indigne de notre République.

Les ordres du Préfet Lallement, validés par le ministère de l'Intérieur, visant à « dégager » les migrants à coups de matraques sont une honte !

Le gouvernement porte l'entière responsabilité de cette situation, suite à l'évacuation chaotique du campement de Saint-Denis qui a laissé plusieurs centaines d'exilés à la rue dans un dénuement extrême.

La liberté des hommes et des femmes est gravement attaquée.

La doctrine du maintien de l'ordre doit être profondément révisée pour mettre un terme à des pratiques qui, loin de garantir l'ordre public, participent d'une stratégie de la tension qui encourage les violences, met en danger la sécurité des manifestant.e.s, et creuse le fossé entre les citoyen.ne.s et la Police.

Nous condamnons les violences subies par les migrants, les militants associatifs, les journalistes et les citoyens.

Alors que pour eux c'est la matraque d'abord, pour nous c'est l'Humain d'abord !

Romilly sur Seine

CYCLEUROPE / COQ SPORTIF

Des exemples concrets d'une possible réindustrialisation

" Produisons chez nous, en France ce que nous consommons dans notre pays " tel est le message envoyé par les communistes romillons à l'occasion d'un récent point de presse.

Une exigence aujourd'hui d'autant justifiée que des centaines de milliards d'euros coulent à flot pour le patronat sans que le gouvernement de Macron ne formule la moindre exigence en matière d'emploi de formation de salaire et d'investissements utiles pour le bien commun et l'intérêt général.

Pour les communistes, les exemples ne manquent pas permettant une réindustrialisation du pays. La mondialisation de la course aux profits faciles et immédiats avec l'exploitation de la misère et parfois des enfants aux quatre coins du globe est la cause profonde de la casse de nos industries avec les délocalisations.

Avec pour conséquences les licenciements massifs, la pauvreté, le manque de recettes pour la Sécurité Sociale et pour l'Etat et de plus, l'aggravation de la pollution avec les bateaux transportant les produits importés.

Dans cet esprit les communistes romillons ont pris deux exemples concrets où localement la réindustrialisation peut s'enclencher.

Cycleurope

Il n'y a pas si longtemps cette entreprise comptait jusqu'à 1000 salariés et produisait prêt d'un Million de vélos chaque année. Aujourd'hui c'est 150 salariés et une production de 150 à 200 000 vélos. La différence c'est de l'importation. Or le marché du vélo, actuellement en plein développement avec notamment le vélo à assistance électrique, dépasse chaque année les 3 Millions de bicyclettes pour notre pays.

Ainsi, faire de Romilly la véritable Capitale de la fabrication et du montage du vélo doit être une ambition tout à fait légitime. D'autant plus que la compétence, le savoir-faire et la main d'œuvre sont là. Cela suppose bien évidemment de l'investissement, de la formation et le développement d'un véritable centre de recherche sur le vélo. Les centaines de milliards d'euros débloqués ne devraient-ils pas servir à cela au lieu de relancer la course aux profits et le versement de dividendes aux actionnaires ?

Le Coq Sportif

Cet exemple de Cycleurope vaut aussi pour le Coq Sportif qui réalise toujours 90% de sa production hors de nos frontières.

Ces deux exemples, appliqués à l'échelle nationale, montrent que la réindustrialisation du pays avec la création de millions d'emplois n'est pas du tout une utopie.

Pour cela il faut avoir la volonté politique de s'attaquer sans faiblesse aux logiques capitalistes et à la politique de Macron qui les accompagnent avec une multitude de cadeaux financiers et fiscaux et avec la casse des conquêtes sociales du XXème siècle.

Joé Triché

Brienne le Chateau - Hôpital

LES OUBLIÉS DU SÉGUR DE LA SANTÉ

« En juillet, le ministre de la santé a mis en avant avec les organisations syndicales signataires, l'attribution d'un complément de traitement indiciaire (CTI) de 183 euros aux hospitaliers.

Précisons que le ministre a oublié de dire que tout le monde n'y aurait pas droit. Il a oublié de dire que des agents travaillant dans le même établissement, parfois dans le même service, ne toucheraient pas tous et toutes ces 183 euros.

Le décret du 19 /09/2020 annonce la liste des services des établissements exclus de ce dispositif (MAS, SSIAD, CAMPS). Qui voudra aller travailler dans ces services déjà bien souvent victimes de la pénurie de personnels qualifiés.

Il ne s'agit pas d'un simple oubli, mais d'une remise en cause supplémentaire du statut de la fonction publique hospitalière.

En attribuant une somme forfaitaire, le gouvernement espère se dispenser de ses obligations qui sont pourtant garantes de l'unicité du statut de la FPH. Il fait un pas de plus vers la destruction de la FPH, vers la privatisation de nos hôpitaux.

Ce statut a pourtant pour objectif de protéger les agents et les patients.

De même, l'attribution d'un CTI n'est pas une vraie augmentation de salaire, c'est une méthode qui permet d'exclure certains et d'opposer les agents, les services entre eux. »

A Brienne, les agents de la MAS ont mis en place une pétition signée par une grande majorité du personnel, adressée aux élus, afin de faire remonter leur mécontentement jusqu'au ministère.

ECOUTEZ-VOIR !

Ce qui nous chatouille & nous gratouille

LA 7EME COMPAGNIE À L'ÉLYSÉE

Lors des vêpres macroniennes du 12 novembre, je ne sais quel diable m'a piqué : je revoyais la 7ème Compagnie. Castex en Chef Chaudard, Véran et l'autre je sais plus qui, Pithivier et Tassin. La commutation s'est établie sans crier gare pendant que Castex recitait « avé l'assent » la liturgie gouvernementale.

Je revis aussi De Gaulle s'égosillant pour avoir quelques tanks, pendant qu'il en tombait comme vache qui pisse sur Guderian, outre Rhin. Notre ligne de distanciation anti-virus nazi, Maginot, ferait autrement mieux l'affaire !

Comme les panzers de Guderian, la Covid est entrée chez nous. Aucun doute à avoir désormais sur ce que la *« guerre »* de Macron est conduite par une bande de Pieds Nickelés, beaucoup moins drôle – c'est là toute la différence – que les personnages de Robert Lamoureux ou de Louis Forton.

L'actuel simili-confinement fait, lui, rigoler les croque-morts. Le pouvoir noie le poisson à coups de diagrammes abscons. Même pas foutus, en plus, de se mettre d'accord. Churchillien, Castex promet du sang, de la sueur et des larmes. Véran enquille derrière et pastiche le sketch du « fût du canon » de Fernand Raynaud, disant que ça ira mieux dans… *« un certain temps »*.

Le quidam n'y comprend plus rien et, dans ce clair-obscur d'où *« surgissent les monstres »* disait Gramsci, est prêt à se lâcher et à tout lâcher. N'est-ce pas précisément là où *« on »* veut l'amener ? élections en vue, mon capitaine !

L'heure est au vaccin. On annonce qu'il pourrait avoir du retard en gare. On verra. Toujours est-il que pour les prochaines élections, l'antidote existe.

Le bulletin de vote, ça s'appelle. Commençons dès maintenant à écrire le générique de fin de l'actuelle tragi-comédie pour déloger la 7ème Compagnie de l'Élysée.

Le Capitaine Tricasse

Nos Peines

CATHERINE TOUSSAINT

Nous avons appris avec une grande émotion, le décès de la comédienne et metteuse en scène Catherine Toussaint, âme de la Cie La Strada. Elle avait créé avec son mari François Cancelli de nombreux spectacles qui furent joués en Champagne-Ardenne ainsi qu'au festival d'Avignon.

Cette perte subite touchera bien du monde au-delà de sa famille et de ses amis. Car le théâtre qu'elle a si magnifiquement joué, soutenu, mis en scène, a créé des liens profonds, illuminant des publics reconnaissants.

La Dépêche de l'Aube s'associe à la douleur de ses proches et de ses nombreux amis.

Jean Lefèvre

Le hors série de L'Humanité consacré à Elsa Triolet est de nouveaux disponible à la Fédération de l'Aube du PCF.

Tél : 03 25 73 43 40

Covid-19

POUR UN FUTUR VACCIN ACCESSIBLE À TOUS !

Bien que leurs recherches soient principalement financées par d'énormes sommes d'argent public, les vaccins et les traitements deviennent par la suite la propriété de quelques grands groupes pharmaceutiques :

PAR ***LDA***

Il faut en finir avec cette logique de brevet et il est vital qu'un vaccin ou un médicament soit librement accessible à tous et toutes pour gagner contre cette pandémie !

De la démocratie : nous voulons une initiative citoyenne européenne !

Avec des citoyen·ne·s, syndicalistes, des associations et 13 partis politiques au niveau européen, nous sommes à l'origine de la campagne #Right2Cure #PasdeProfitsurlaPandemie.

Nos revendications : ✯ L'accès aux diagnostics, aux thérapies et aux vaccins liées à la Covid-19 ne doit pas être entravé par des droits de propriété intellectuelle ou des restrictions similaires, pour que les grandes entreprises pharmaceutiques ne tirent pas profit de cette pandémie aux dépens de la santé des personnes.

✯ Les vaccins et les traitements contre les pandémies doivent devenir un bien public mondial librement accessible à tous et toutes, comme demandé en mai dernier par l'Organisation mondiale pour la Santé : l'Union européenne doit faire passer la santé publique avant le profit privé.

Cette campagne s'ancre pour nous en France dans un contexte de destruction de la Sécurité sociale et des emplois, notamment dans le domaine pharmaceutique. Ces questions dépassent les frontières : des maladies tuent chaque jour sans que cela intéresse les grands groupes pharmaceutiques car les populations concernées ne pourraient pas acheter le Médicament. Il est inconcevable que notre santé soit suspendue au profit de quelques actionnaires de grands groupes.

Nous proposons la création d'un pôle public de la recherche, de la production et de la distribution du médicament au plan national, européen et mondial : la puissance publique qui finance la recherche fondamentale et appliquée doit maîtriser la chaîne des productions des produits (brevets, médicaments ...) pour répondre aux besoins des populations.

Fermeture de 100 000 lits et de 95 services d'urgences, disparition de la moitié des maternités dans notre pays en 20 ans, pénurie de masques et de lits pour affronter la Covid-19, personnels surmenés,... le gouvernement continue sa logique de 30 ans de politiques néolibérales, méprisant les personnels des secteurs de la santé, du médico-social et du social, sacrifiant le droit aux soins sur l'autel de la rentabilité.

Nous exigeons donc une revalorisation globale des salaires, des embauches et un investissement massif dans les services publics, notamment dans les secteurs de la santé et de l'action sociale, loin de la contrainte de réduction de la dette publique imposée par l'Union européenne qui se fait sans remettre en question les bénéfices réalisés par les grandes entreprises sur le dos des salarié·e·s.

Signez la pétition :

https://eci.ec.europa.eu/015/public

pasdeprofitsurlapandemie@pcf.fr

CENTENAIRE DU PCF

SOUSCRIPTION

Un livre retraçant les 40 dernières années de la vie politique auboise à travers l'œil de Malicette (l'humeur) est en préparation. Une équipe de camarades travaille sur une publication future retraçant l'histoire complète de la fédération de l'Aube du PCF, de son journal, La Dépêche de l'Aube, et indissociablement des femmes et des hommes qui y ont milité.

Notre ambition nécessite de réunir les moyens financiers indispensables. Chacun.e connaît les difficultés de notre parti en ce domaine, du Conseil National comme des fédérations.

Nous avons donc cherché le moyen d'assurer l'autofinancement de nos initiatives des 100 ans, sans hypothéquer l'avenir et les moyens financiers dont nous avons besoin pour nos luttes quotidiennes au niveau national comme au niveau départemental.

Nous avons décidé que cela se ferait sous la forme du volontariat avec le versement d'un mois de cotisation supplémentaire de chaque adhérent·e en 2020, ainsi que les dons des sympathisants.

Comptant sur votre implication pour ouvrir ce nouveau siècle de combats communistes.

Adhérent : 13-ème mois de cotisation ☐

Sympathisant : Souscription ☐

Je verse : ..... €

100 PCF aux D'AVENIR

Recevez en cadeau la tasse du centenaire de la Dépêche

Nom - Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Chèque à libeller à l'ordre de ADF PCF 10 et à envoyer à :
Fédération de l'Aube du PCF, 22ter Avenue Anatole France 10000 Troyes.
(Tous versements par chèque vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôt de 66 %)

La Dépêche a besoin du soutien de ses lecteurs

5ème liste des abonnements 2020

BARTHELEMY Christian, ROMILLY SUR SEINE. FOURNIER Alain, ROMILLY SUR SEINE. FRESSE Marie-Josée, ROMILLY SUR SEINE. GHYSDAEL Claude, SAINTE SAVINE. GIE OCTDE, PARIS. JOULIN Max, TROUANS. LABBE Régis, SAINTE SAVINE. LASSALLE Dominique,LA JACQUEMINIERE LES COMPTES COURTENAY. CLERGE Jean marie, ROMILLY SUR SEINE. GUYOT Bernard, VILLENEUVE AU CHENE. HOP DISTRIBUTION, LA ROCHE SUR YON. GRANMONT René, LE SOLER. BEAUTRAIT Christiane, VILLENAUXE LA GRANDE. DESENCLOS Yves, CALAIS. PINGUET Suzanne, TROYES. VALLOIS Michel, TROYES. AGERT Marcel, TOULOUSE. HOUPERT Georges, BALNOT SUR LAIGNES.

100 ANS DE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Un livre qui porte un regard neuf sur les cent années d'existence de ce parti et sur les enjeux qui s'y rattachent.

Disponible à la fédération de l'Aube du PCF

EXPOSITION DU CENTENAIRE

À partir du 10 décembre la fédération de l'Aube accueillera l'exposition nationale du centenaire du PCF ainsi que celle du centenaire de La Dépêche de l'Aube.

La dépêche DE L'AUBE www.ladepechedelaube.org

Société nouvelle La Dépêche de l'Aube 22ter, av. Anatole-France 10000- TROYES Tél.: 03 25 73 32 82- Fax: 03 25 73 84 13- Mail : ladepechedelaube@wanadoo.fr- SARL au capital de 300 €. Durée : 99 ans Gérant-directeur de la publication : Jean LEFEVRE- Associés à parts égales : Jean Lefèvre, Anna Zajac, Hugues Petitjean, Françoise Cuisin, Geneviève Delabruyère- Inscription Commission Paritaire : n° 0224 C 87550 - Abonnements : 1 an = 40 €- Régie, publicité, petites annonces : La Dépêche de l'Aube- Imprimerie HOP! COMMUNICATION-DISTRIBUTION- 61 rue d'Aubigny- 85000 la ROCHE S/YON